

Ces faveurs, bien qu'elles soient nombreuses et importantes, nous les réduirons cependant à une seule, qui est la paix de la conscience. La paix dont nous voulons parler, ce n'est point précisément cet ordre exceptionnel, cet amour de la règle, cette discipline que l'on trouve dans une communauté d'où sont bannies les jalousies, les envies, les haines et tout ce cortège de mauvaises passions qui désolent les sociétés humaines. Il s'agit de quelque chose d'intérieur, d'intime, qui a son asile dans les profondeurs de l'âme. C'est tout ce que l'ordre a de plus délicat, de plus exquis ; la tranquillité de plus doux, de plus suave, de plus délicieux. Une religieuse qui possède cette paix est satisfaite, contente, heureuse. Dans son bonheur, elle peut s'écrier avec le roi Salomon parlant du précieux don de la Sagesse : *Tous les biens me sont venus avec elle. Omnia bona venerunt mihi pariter cum illa.*

Et puis une voix agréable comme celle d'un père, tendre comme celle d'une mère, se fait entendre à vos oreilles, et le jour et la nuit, à chaque heure et à chaque minute, et dans les salles des malades et dans la chapelle, et dans les dortoirs et dans les lieux de récréation : *Mon amie, mon enfant, je vous aime ; vous êtes l'objet de mes complaisances.*

En troisième lieu, Dieu accorde ses faveurs aux religieuses dans la bienheureuse éternité, dans le ciel.

Les biens de l'éternité consistent essentiellement dans la possession de Dieu et la vision de la vérité qui, si nous l'entendons bien, est Dieu même. Au dire de nos livres sacrés, l'œil n'a point vu, l'oreille n'a point entendu, le cœur de l'homme n'a jamais compris la félicité que Dieu réserve à ceux qui l'aiment. *Oculus non vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascendit quæ præparavit Deus iis qui diligunt illum.*